

Union Cycliste du Lavedan

9ÈME TOUR DES 3 VALLEES



2, 3, JUNIOR, Pass Cyclisme Open



ARRAS EN LAVEDAN



Samedi 20 et Dimanche 21 mai 2017



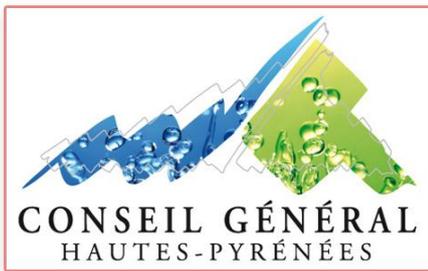
SKODA SUZUKI TARBES
88 Route de Lourdes
65310 ODOS



LES PARTENAIRES DU TOUR DES 3 VALLEES



GRUST



SKODA SUZUKY TARBES
88 ROUTE DE LOURDES
65310 ODOS



ACCUEIL – HEBERGEMENT

Vendredi 19 Mai : Hébergement

Hébergement pour les équipes venant de loin.
Arrivée avant 21h00.

Samedi 20 Mai :

7h00 à 8h30 – Accueil salle des fêtes d'Arras en Lavedan.
Contrôle des équipes et remise des dossards

8h30 – Réunion des directeurs sportifs

9h15 –Départ du 1^{er} coureur

La présentation des équipes se fera à Pierrefitte-Nestalas à 14h00 avant le départ de la seconde étape.

11h45 – Cérémonie protocolaire au podium

12h00 – Les repas seront servis au lycée d'Argeles-Gazost

14h15 - Présentation des équipes sur le podium.

15h10 –Départ de la 1^{ère} étape

18h00 – Cérémonie protocolaire au podium

Samedi soir - Le repas et l'hébergement seront assurés aux gites :

- Les hébergements se feront sur Argeles-Gazost.
- L'accès à Luz St Sauveur n'étant pas possible suite aux travaux de la D 921.

- **Prévoir sac de couchage.**

Dimanche 21 Mai :

9h30 – Départ de la 3^{ème} étape

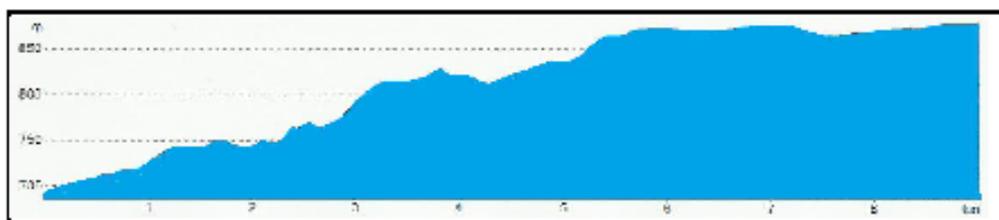
13h00– Cérémonie Protocolaire pendant le repas de cloture

13h00 – Un repas de clôture vous sera servi à Cauterets

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN					
TOUR DES 3 VALLEES					
1 ère étape		Contre la montre individuel			9 Km
KILOMETRES		ITINERAIRE	HORAIRES		Départ Arras en Lavedan 1er départ :9h15 Signature de coureurs 5 mn avant départ Arrivée Arrens-Marsous
A parcourir	Parcourus		Premier coureur	Dernier coureur	
9	0	Arras en Lavedan	09:15:00	11:45:00	
6	3	Les Prades (D. 918)	09:20:09	11:50:09	
5,3	3,7	Car. Gaillagos (D.918)	09:21:21	11:51:21	
4,8	4,4	Car. Bun (D.918)	09:22:33	11:52:33	
3,5	5,5	Car. Les Poueyes (D.918)	09:24:26	11:54:26	
3	6	Aucun (D.918)	09:25:17	11:55:17	
1,8	7,4	Marsous (D.918)	09:27:41	11:57:41	
0	9	Arrens Marsous	09:30:26	12:00:26	

IMPORTANT :

- Les directeurs sportifs désirant rejoindre le départ pour suivre un autre coureur devra impérativement suivre le fléchage mis a cet effet dans la ville d'Arrens-Marsous. **DS ▶**
- Une moto ouvreuse accompagnera les premiers coureurs a s'élancé ensuite les autres coureurs seront pris en charge que sur les 4 derniers Kms.



UNION CYCLISTE DU LAVEDAN

TOUR DES 3 VALLEES

2^{ème} étape

Pierrefitte-Nestalas - Hautacam

86 Km

KILOMETRES		ITINERAIRE	HORAIRES	
A parcourir	Parcourus		Moyenne	Moyenne
			38 Km/h	35 Km/h
	Fictif	Pierrefittes (Ave Jules Ferry)	15:10:00	15:10:00
86	0	Pierrefittes (Rue des industries)	15:15:00	15:15:00
84,9	1,1	Adast (D.921)	15:16:44	15:16:53
82,4	3,6	Lau-Balagnas	15:20:41	15:21:10
81,4	4,6	Argeles-Gazost (D.921B)	15:22:16	15:22:53
79,1	6,9	Ayzac-Ost (D.921B)	15:25:54	15:26:50
76,4	9,6	Agos-Vidalos	15:30:09	15:31:27
75,4	10,6	Le Pibeste (D.921B)	15:31:44	15:33:10
72	14	Pont Neuf	15:37:06	15:39:00
71,2	14,8	Cote des courriers 	15:38:22	15:40:22
70,2	15,8	Pic du Jer (D.921B-D.821)	15:39:57	15:42:05
69,9	16,1	Lourdes (l'Ophite) (D.821-D.937)	15:40:25	15:42:36
64,8	21,2	Arcizans les angles (D.937-D.7)	15:48:28	15:51:21
59,9	26,1	Col des Lingous GPM 2 	15:56:13	15:59:45
56,4	29,6	Juncalas (D.26)	16:01:44	16:05:45
52,8	33,2	Lugagnan (D.26-D.13)	16:07:25	16:11:55
50,4	35,6	Geu 	16:11:13	16:16:02
47,4	38,6	Boo-Silhen	16:15:57	16:21:10
43,7	42,3	Prechac (D.13)	16:21:47	16:27:31
41,5	44,5	Beaucens (D.13-D.913)	16:25:16	16:31:17
39,4	46,6	Villelongue (D.913)	16:28:35	16:34:53
37,5	48,5	Soulom (D.921)	16:31:35	16:38:09
36,4	49,6	Pierrefittes-Nestalas (D.921)	16:33:19	16:40:02
35	51	Adast (D.921)	16:35:32	16:42:26
31,4	54,6	Lau-Balagnas	16:41:13	16:48:36
30,3	55,7	Argeles-Gazost (D.921B-D.101)	16:42:57	16:50:29
38	48	St Savin (D.101-D.13))	16:30:47	16:37:17
27,5	58,5	GPM St Savin GPM 3 	16:47:22	16:55:17
24,3	61,7	Pierrefittes-Nestalas (D.921)	16:52:25	17:00:46
21,3	64,7	Villelongue (D.913)	16:57:09	17:05:55
19,2	66,8	Beaucens (D.13-D.913)	17:00:28	17:09:31
17	69	Prechac (D.13)	17:03:57	17:13:17
14	72	Ayros-Arbouix	17:08:41	17:18:26
13	73	Arbouix	17:10:16	17:20:09
12	74	Souin	17:11:51	17:21:51
9	77	Souin-Artalens	17:16:35	17:27:00
0	86	Hautacam GPM 1 	17:30:47	17:42:26

Présentation et signature

des coureurs
14h15 au podium

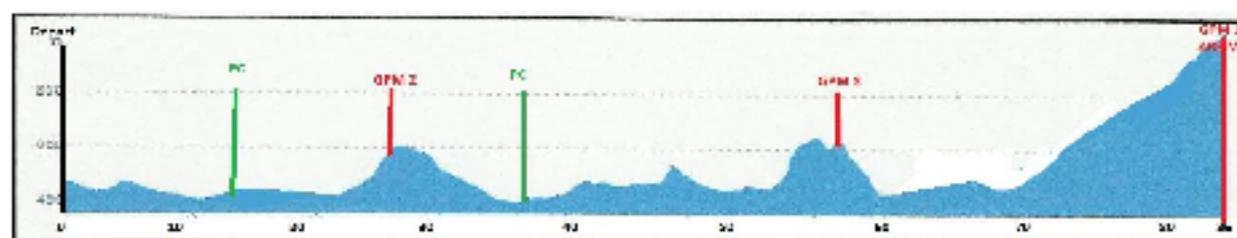
Départ fictif
Pierrefittes-Nestalas
Mairie : 15h10

Passage dangereux
Descente Km 30,3
Descente Km 75 à 76

Giratoires
Km 4,6 à 5,8 (4)
Km 10,6
Km 16,1
Km 18,4
Km 48,1
Km 50,2
Km 62,5

Ilôts et/ou dos d'ane
Km 7,9
Km 13,9
Km 16,1 à 18
 Km 30 à 30,4
 Km 32,2 à 32,6
 Km 43,2
 Km 45,6
 Km 56
 Km 56,5

*Protocole : Podium Arrivée



UNION CYCLISTE DU LAVEDAN

TOUR DES 3 VALLEES

3^{ème} étape

Argelés-Gazost - Cauterets

94 km

KILOMETRES		ITINERAIRE	HORAIRES	
A parcourir	Parcours		Moyenne	Moyenne
			38 Km/h	35 Km/h
94	0	Argeles-Gazost	09:30:00	09:30:00
93,5	0,5	Lau-Balagnas	09:35:00	09:35:00
89,5	4,5	Pierrefitte-Nestalas	09:42:00	09:42:00
88	6	Soulom	09:45:00	09:45:00
86,7	7,3	Villelongue (D.913)	09:56:32	09:57:31
84,3	9,7	Beaucens (D.913-D.13)	10:00:19	10:01:38
82,2	11,8	Prechac	10:03:38	10:05:14
81	13	Ayros-Arbouix (D.13-D.100)	10:05:32	10:07:17
78,5	15,5	Argeles-Gazost (D.100-D.921B)	10:09:28	10:11:34
77	17	Lau-Balagnas	10:11:51	10:14:09
72,5	21,5	Pierrefittes-Nestalas (D.921) 	10:18:57	10:21:51
72	22	Soulom	10:19:44	10:22:43
70,7	23,3	Villelongue (D.913)	10:21:47	10:24:57
68,3	25,7	Beaucens (D.913-D.13)	10:25:35	10:29:03
66,2	27,8	Prechac	10:28:54	10:32:39
62,5	31,5	Boo-Silhen (D.13)	10:34:44	10:39:00
59	35	Ger	10:40:16	10:45:00
57,5	36,5	Lugagnan	10:42:38	10:47:34
53,8	40,2	Le Pibeste 	10:48:28	10:53:55
52,3	41,7	Agos-Vidalos (D.921B)	10:50:51	10:56:29
49,4	44,6	Ayzac-Ost	10:55:25	11:01:27
47,5	46,5	Argeles-Gazost (D.921B)	10:58:25	11:04:43
46	48	Lau-Balagnas	11:00:47	11:07:17
41,8	52,2	Pierrefittes-Nestalas (D.921) 	11:07:25	11:14:29
41,2	52,8	Soulom	11:08:22	11:15:31
39,6	54,4	Villelongue (D.913)	11:10:54	11:18:15
37,4	56,6	Beaucens (D.913-D.13)	11:14:22	11:22:02
35,4	58,6	Prechac	11:17:32	11:25:27
32	62	Boo-Silhen (D.13)	11:22:54	11:31:17
28	66	Ger	11:29:13	11:38:09
26,4	67,6	Lugagnan	11:31:44	11:40:53
22,5	71,5	Le Pibeste 	11:37:54	11:47:34
21	73	Agos-Vidalos (D.921B)	11:40:16	11:50:09
18,2	75,8	Ayzac-Ost	11:44:41	11:54:57
16,3	77,7	Argeles-Gazost (D.921B)	11:47:41	11:58:12
15	79	Lau-Balagnas	11:49:44	12:00:26
11	83	Pierrefittes-Nestalas (D.921-D.920) 	11:56:03	12:07:17
4	90	Le Colimaçon (D.920)  GPM 2	12:07:06	12:19:17
0	94	Cauterets 	12:13:25	12:26:09

Signature des coureurs

Podium
8h30 à 9h15

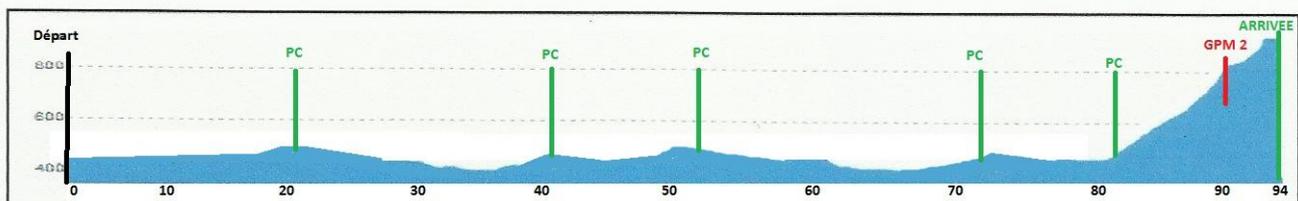
Départ fictif
Argelés-Gazost
Place du foirail
9h30

Giratoires
Km 0,6
Km 14 à 15 (5)
Km 20,5
km 22,5
Km 41,2
Km 45 à 46(4)
Km 51,5
Km 53,5
Km 72,3
Km 75 à 76 (4)
Km 82,7

Ilôts et/ou dos d'ane

Km 3
 Km 11,5
Km 9,5
Km 18,8
 Km 27,3
Km 37,6
Km 49,9
 Km 58,3
Km 68,6

* **Protocole** : Esplanade du casino (repas)



TOUR DES 3 VALLEES

Règlement :

ARTICLE 1 :

Le Tour des 3 vallées est organisé par l'UNION CYCLISTE DU LAVEDAN, les 20 & 21 mai 2017 sous les règlements de la F.F.C., aux 2^{ème}, 3^{ème} catégories, Junior et Pass cyclisme open (1-24-2B).

ARTICLE 2:

Cette épreuve sera disputée par équipes de 6 coureurs provenant du même club ou d'une sélection départementale ou entente de club.

ARTICLE 3:

Le fait d'être engagé à cette épreuve indique que le Directeur Sportif et les coureurs auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent les clauses.

ARTICLE 4 :

Déroulement de l'épreuve :

Samedi 20 mai (matin) :

- 1^{ère} étape : Arras en Lavedan- Arrens.Marsous : 9 km CLM individuel.
1^{er} Départ à 9h15. (Toutes les minutes)

Samedi 20 mai (après-midi)

- 2^{ème} étape : Etape : Pierrefitte.Nestalas – Hautacam : 86 km en ligne.
- Départ fictif à 15h10

Dimanche 21 (matin)

- 3^{ème} étape: Argeles-Gazost – Cauterets : 94 km en ligne.
- Départ fictif à 9h30

ARTICLE 5 :

Sur tout le parcours, en cas d'incident mécanique ou crevaison, les coureurs pourront échanger tout ou partie de leur vélo, contre du matériel transporté par la voiture de leur directeur sportif.

Au cas ou celui-ci ne remplirait pas cette condition, c'est le Président du Club ou son représentant (licencié également) qui deviendrait responsable.

Une voiture de dépannage neutre munie de roues suivra les échappés, ayant au moins trente secondes d'avance.

Tout dépannage ne peut être effectué exclusivement que par l'arrière du peloton ou fraction du peloton, et à droite de la route, étant entendu que les intéressés (coureurs et dépanneurs) ne peuvent exécuter cette opération que s'ils ont mis pied à terre. Des sanctions seront prises par la Direction de Course.

ARTICLE 6 :

Le jet de tout emballage sur la voie publique est punissable qu'il soit volontaire ou non. Il est interdit aux coureurs de jeter des aliments, des musettes, des bidons etc... sur la totalité du parcours.

ARTICLE 7 :

Tout coureur abandonnant ne peut, à moins d'accident corporel, monter à bord d'une voiture de la caravane. La voiture dite « voiture-balai » prendra à bord les coureurs hors d'état de continuer par leurs propres moyens. Cette voiture devra parvenir jusqu'au poste de chronométrage, et le commissaire remettra la liste des coureurs éliminés. Tout coureur éliminé ne pourra, en aucun cas, continuer la course même officieusement, ni la suivre, l'accompagner en quoi que ce soit.

ARTICLE 8 :

Un coureur engagé à l'épreuve ne pourra, en aucun cas, et quel que soit le motif de son abandon, ou de son abstention disputer une autre compétition pendant la durée de l'épreuve.

ARTICLE 9 :

Les équipes ne devront avoir aucun lien entre elle. Toute entente d'un membre ou de l'équipe toute entière en vue d'aider un membre d'une équipe adverse, même sans lui sacrifier ses chances et à plus forte raison en les lui sacrifiant est formellement interdite et sera sanctionnée.

ARTICLE 10 :

Les coureurs devront porter le maillot de leur équipe. A partir de la 2^{ème} étape les coureurs leaders des différents classements, revêtiront un maillot fourni par l'organisation.

ARTICLE 11 :

Chaque équipe sera accompagnée d'un Directeur Sportif et de son mécanicien licencié, lequel disposera d'une voiture fournie par le groupe qu'il représente.

ARTICLE 12 :

Le Directeur Sportif devra respecter l'ordre des voitures établi par tirage au sort avant le départ de la première étape, le Club organisateur se réservant la 1^{er} place. Ensuite, suivant l'ordre du classement général individuel, la file de droite lui étant réservée.

ARTICLE 13 :

En toute occasion, les Directeurs Sportifs qui devront dépasser la voiture du Directeur de course, soit pour donner des ordres à leurs coureurs dans le peloton, soit pour toute autre raison, devront marquer un temps d'arrêt à la hauteur du Directeur de course et lui préciser ses intentions. Ils ne pourront passer que lorsque celui-ci aura donné son accord

ARTICLE 14 :

Dans le cas où une équipe serait démembrée, le Directeur de course se réserve le droit de supprimer la voiture du Directeur sportif de la dite équipe.

Dans ce cas, le soin de ravitailler ces coureurs en matériel serait confié au Directeur sportif d'une autre équipe.

Toutefois, il serait tenu compte de la place du classement général des coureurs restant en course.

ARTICLE 15 :

Le Directeur de la course assurera :

1° La bonne marche générale de l'organisation

2° La discipline concernant les suiveurs officiels autorisés en utilisant la réglementation dite du "drapeau rouge" à chaque échappée ou lâchage.

ARTICLE 16 :

Les coureurs devront être présents au contrôle de départ une demi-heure au moins avant le départ de la course pour la signature de la feuille de contrôle.

Un appel sera fait à chaque contrôle de départ. Les départs seront donnés arrêtés par le directeur de course.

ARTICLE 17 :

L'utilisation d'oreillettes est formellement **interdite** (règlement FFC)

ARTICLE 18 :

Classement Général Individuel : Maillot Jaune

Le classement général individuel sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes. En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par l'addition des points obtenus à chaque étape suivant les règlements de la FFC. Au cas où ces opérations laisseraient encore à égalité, la place obtenue dans le CLM servirait à les départager.

ARTICLE 19 :

Classement du Meilleur Grimpeur : Blanc à pois rouges.

Col de 1^{ère} catégorie: Arrivée à Hautacam

12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2, et 1 point aux 9 premiers coureurs classés au sommet

Côtes de 2^{ème} catégories : Col de Lingous, Le colimasson.

8, 6, 4, 2 et 1 point aux 5 premiers coureurs classés au sommet

Cotes de 3^{ème} catégories : Cote de St Savin.

4, 2 et 1 points pour les 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général du meilleur grimpeur, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de places de 1^{er} au sommet des côtes de 1^{ère} catégorie, est déclaré vainqueur. Dans le cas où les coureurs concernés se retrouveraient une nouvelle fois à égalité, les premières places obtenues dans les côtes de 2^{ème} catégorie serviraient à les départager, voire les 3^{ème} catégories. En dernier ressort, les places suivantes sont déterminantes (2^o, 3^oetc...)

A l'issue de la 1^{ère} étape le maillot à pois sera remis au troisième de l'étape.

ARTICLE 20 :

- Classement des sprints intermédiaires : Maillot Vert.

Le vainqueur du classement des sprints intermédiaires est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante :

5, 3, 2 et 1 point aux 4 premiers coureurs classés à chaque sprint. En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de 1^{ère} places, puis par leur nombre de places de second et ainsi de suite jusqu'à la 4^{ème} place.

A l'issue de la 1^{ère} étape le maillot vert sera remis au second de l'étape.

ARTICLE 21 :

- Classement du Meilleur Jeune : Maillot Blanc

Moins de 20 ans

Le classement du Meilleur Jeune sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes. En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par l'addition des points obtenus à chaque étape suivant les règlements de la FFC. Au cas où ces opérations laisseraient encore à égalité, la place obtenue dans la dernière étape servirait à les départager.

ARTICLE 22 :

Dotation de l'épreuve :

- Vainqueur d'étape : 1 bouquet + 1 coupe.
- Maillots distinctifs à chaque étape : 1 bouquet.
- Vainqueur du tour : 1 trophée.
- Classement par équipes : 1 grand trophée + 6 petits.
- Vainqueur Sprinter : 1 trophée.
- Vainqueur GPM : 1 trophée.
- Meilleur jeune : 1 trophée.

Prix :

- 1^{ère} étape CLM ind : 228 sur 10.
- 2^{ème} étape en ligne : 228 sur 10.
- 3^{ème} étape en ligne : 228 sur 10
- CLASSEMENT GENERAL FINAL INDIVIDUEL : 351 sur 20
- Prix spéciaux junior : 76 sur 5

ARTICLE 23:**Le délai d'élimination :**

Le délai d'élimination est fixé à 25 % du temps du vainqueur de l'étape.

Ce délai peut être modifié par le jury des commissaires en accord avec les organisateurs.

ARTICLE 24:**1- Candidature**

Les 24 premières équipes engagées seront retenues (réception chèque caution de 150€)

ATTENTION : Seulement après réception du chèque caution par l'organisateur, les engagements seront possibles sur internet.

2- Engagements

Les engagements se feront sur internet (site FFC)

- 6 Coureurs + 3 remplaçants

3- Hébergements + Restauration**Formule 1 : 590€**

Comprend pour 9 personnes :

- Repas samedi midi
- ½ pension samedi soir
- Repas dimanche midi

Formule 3 : 950€

Comprend pour 9 personnes :

- ½ pension vendredi
- Repas samedi midi
- ½ pension samedi
- Repas dimanche midi

Formule 4 : 210€

Comprend pour 9 personnes :

- Repas samedi midi
- Repas dimanche midi

A RETOURNER AVANT LE 20 AVRIL

EQUIPE :

VEHICULE :.....IMMATRICULATION :.....

DIRECTEUR SPORTIF :Port :.....

RESPONSABLE :

N° DE TELEPHONE :

EMAIL :

FORMULE 1
590€

FORMULE 2
950€

FORMULE 3
210€

**Rayer les formules inutiles*

Joindre le chèque de participation du montant de la formule choisie.

Chèque libellé a l'ordre de l'U.C.Lavedan

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN
OMPRARET Hervé
27 Rue Peyre clouque
64400 LEDEUX
Port : 06.32.23.66.55
Adresse e-mail : herve.ompraret@gmail.com
Site : <http://u.c.lavedan.free.fr/>

LES PRINCIPAUX SPONSORS DE L'U.C.LAVEDAN



LA PIAZZETTA